



Je roulais à vélo et j'ai été heurté violemment par une voiture

Par **92lev**, le **20/11/2012** à **19:49**

je souhaiterais vous faire savoir les circonstances d'un accident qui m'est récemment arrivé, le 7/11/2012 vers 21h30

En effet, je roulais à vélo, sur l'avenue Irène et Frédéric Jolio Curie à Nanterre.

Je me trouvais sur la troisième file complètement à gauche pour tourner en direction de la rue Courbevoie.

Deux files de voiture étaient arrêtées au feu

Le voleur de voiture était poursuivi par la police, pour échapper. Il s'est mis sur la troisième file entre la deuxième file et le terre plain en béton.

Pour échapper à police le seul moyen était de me percuter violemment en forçant le passage.

Le 9/11/2012 deux policiers sont venue prendre ma plainte à l'hôpital de Nanterre.

J'ai su par les policiers qu'ils étaient quatre dans le véhicule volé, la tranche d'âge est de 16 à 20 ans.

J'ai subi deux opérations au bloc opératoire, j'ai une blessure importante sur la jambe gauche. Je suis resté huit jours hospitalisé et actuellement je suis en arrêt de travail.

Voici mes questions

Est-ce que j'ai droit à ces genres de préjudices

- préjudice économique (I.T.T)
- préjudice professionnel / Pénibilité / Dévalorisation
- tierce indemnisation personne
- indemnisation dommage corporel (AIPP ou DFP déficit fonctionnel permanent - DFT déficit fonctionnel temporaire – Souffrances endurées (Préjudice de la Douleur) – Préjudice

esthétique – Préjudice d'anxiété

- frais médicaux indemnisation (hospitalisation, les soins, la rééducation fonctionnelle « frais futurs, de dépenses pour les soins prévisibles, répétitifs ou permanents »
- frais divers « honoraire du médecin expert de la victime – de transport – téléphone »
- atteinte permanente à l'intégrité physique
- gêne dans les actes de la vie courante « durant la période d'incapacité temporaire total ou partielle »
- assiette du préjudice d'agrément « activités sportives, culturel ou de loisir » informer le médecin expert (je pratique du judo, ju-jitsu, vélo, natation, footing, musculation et je suis assistant de judo)

Quelle somme je peux demander chacun des préjudices ?

Quelles sont les démarches à faire

Quels sont les papiers à fournir pour les préjudices qu'ils m'ont causé ?

Sur mon salaire je vais subir une perte de

- primes annuelles
- primes absentéismes
- ainsi que d'autre indemnité

Combien coûte un avocat ?

En prenant un avocat quels sont mes avantages ?

En me portant partie civile quels sont mes avantages ?

Cordialement

Par **chris_idv**, le **21/11/2012** à **21:17**

Bonjour,

Vu l'âge des voleurs ils est fort probable qu'ils soient insolvable.

Si la voiture volée était assurée il serait préférable de mettre en jeu l'assurance du propriétaire du véhicule (même s'il n'a commis aucune faute).

Le conseil d'un avocat vous sera très utile, en terme de démarches et de technicité.

Vous pouvez demander les indemnisations que vous voulez mais le juge ne vous accordera que ce qu'il estime justifié, donc idéalement avec document à l'appui.

Les honoraires d'un avocat sont libres. Comptez environ 150€ de l'heure hors taxe.

Le fait de vous constituer partie civile vous permet d'avoir accès au dossier pénal.

Je vous souhaite un prompt rétablissement,

Cordialement,

Par **chaber**, le **22/11/2012** à **07:32**

bonjour

Si vous possédez une assurance responsabilité civile, vous devez faire une déclaration au titre de la défense-recours ou protection juridique pour vous permettre de choisir un avocat spécialisé dans ce genre d'indemnisation

Tous les préjudices que vous énumérez sont repris dans la loi Badinter, mais ne pourront être évalués qu'après consolidation

Bien entendu, il vous faut porter plainte.

Si l'assureur de la voiture ne couvre pas le sinistre, il faudra intervenir auprès du FGAO

Par **chris_idv**, le **22/11/2012** à **12:38**

Bonjour,

Chaber: "Bien entendu, il vous faut porter plainte."

92lev: "Le 9/11/2012 deux policiers sont venue prendre ma plainte à l'hôpital de Nanterre."

>> le dépôt de plainte est donc déjà réalisé ...

Cordialement,

Par **chaber**, le **22/11/2012** à **14:04**

ok je suis passé au-dessus de cette précision